



Succession de mon père

Par eve24

Bonjour,

Mon père est décédé fin 2021 : la succession est faite.

Ma mère garde l'usufruit total et mon frère et moi sommes nus-propriétaires.

Ma mère souhaite nous donner notre "part" soit 20.000 ? chacun. Peut-elle le faire aujourd'hui étant donné que tout lui revient tant qu'elle est vivante ? Par don manuel exonéré ?

Une autre question : mes parents avaient fait une donation-portage en 2020: terres agricoles, leur maison d'habitation et celle de mes grands-parents qui me revient.

Cependant, elle est en très mauvais état et je ne compte pas investir dedans. Elle est donc en vente : si nous trouvons un acheteur, l'argent revient à ma mère mais peut-elle par avance me faire profiter de ce bien, sachant que de toute façon c'est mon héritage ?

Merci !